

# CONSEIL DE PROMOTION IFIP

## LES REVENDICATIONS PORTÉES PAR VOS ÉLUS

NOUS AVONS PORTÉ VOS  
REVENDEICATIONS LORS  
DU DEUXIÈME CONSEIL DE  
PROMOTION QUI S'EST TENU LE  
22 MARS 2023 À CLERMONT-  
FERRAND. LES REPRÉSENTANTS  
DE L'ADMINISTRATION DE NOISIEL  
ÉTANT EN VISIOCONFÉRENCE.  
LES ÉLUS REGRETTENT  
FORTEMENT CETTE FORME  
HYBRIDE DE RÉUNION QUI NE  
PERMET PAS DES ÉCHANGES  
CONSTRUCTIFS ET DE QUALITÉ.  
**LA COMMUNICATION A ÉTÉ  
PLUTÔT À SENS UNIQUE.**

COMPTE-RENDU DU  
DU DEUXIÈME CONSEIL  
DE PROMOTION  
DES INSPECTEURS  
STAGIAIRES,  
22 MARS 2023



## PÉDAGOGIE

### VOLUMES HORAIRES

L'ENFIP commence à reconnaître à mi-mots l'impossibilité de tenir une formation de qualité dans des délais aussi contraints. Elle doit concilier les contenus importants avec un nombre de créneaux limité.

Cela demande une étude assez fine des temps. Les TTA, c'est autant d'heures de cours en moins et ça augmente la densité des cours, voire l'abandon de certaines parties du programme. Il y a un point d'équilibre qui est assez difficile à trouver.

Les élus Cfdt-Cftc attendent de l'ENFIP un effort supplémentaire afin que les TTA déjà prévus soient pérennisés et mieux agencés. Avoir des TTA de 3/4 d'heure n'est pas satisfaisant pour les stagiaires.

### DENSITÉ DES CONTENUS ET TAILLE DES GROUPES

L'ENFIP se retranche derrière le ministère. « *Raccourcir la scolarité est une volonté ministérielle.* » La partie théorique étant réduite à 8 mois, cela conduit nécessairement à des cours plus denses. Mais il ne faut pas oublier que les stagiaires auront des compléments de formation, une fois arrivés en poste. Ces compléments de formations seront plus ou moins longs selon les métiers.

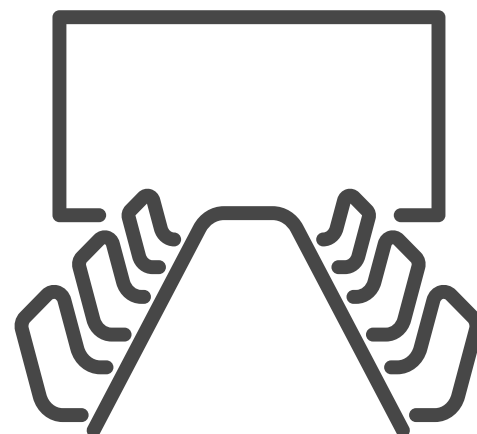
Concernant la taille des groupes, l'ENFIP ne peut juger à l'avance des affectations des stagiaires et doit donc jongler avec cette contrainte.

Les élus Cfdt-Cftc ne sont pas convaincus par les arguments avancés par l'ENFIP.

C'est à l'ENFIP de travailler conjointement avec la centrale afin de dispenser une formation de qualité et dans des conditions optimales aux futurs inspecteurs.

Au même titre que les OS, l'ENFIP doit insister auprès de l'administration centrale pour avoir une meilleure visibilité des postes disponibles au moment de la campagne de première affectation des stagiaires afin d'organiser au mieux la scolarité.

L'ENFIP a d'ailleurs rappelé que leur objectif était de donner aux stagiaires les meilleures clés, dans les meilleures conditions à l'ensemble des stagiaires.



## MISE EN PLACE DU 4+1 DÈS LA RENTRÉE PROCHAINE

L'ENFIP va tenir compte des retours d'expérience des contrôleurs pour parfaire le système 4+1 pour les prochaines promotions : le but étant d'obtenir une cohérence plus harmonieuse entre les différentes phases (présentiel et distanciel).

Les élus CFDT-CFTC sont toujours dubitatifs sur l'application de la formule pédagogique du 4+1 à la formation initiale des inspecteurs stagiaires eu égard au peu de recul qu'il y a sur la formule.

## MISE À JOUR DES FONDS DOCUMENTAIRES

L'ENFIP est attentive aux erreurs que nous signalons sur les modules.

Les élus CFDT-CFTC espèrent avoir été entendus et que des modifications seront apportées rapidement.

## RETOURS MITIGÉS DES STAGIAIRES EN DISTANCIEL

Le bimodal est la seule solution technique qui peut être apportée aux stagiaires considérés comme vulnérables sur la 2e partie de la formation en établissement. Il y a 2 ou 3 stagiaires « vulnérables » par bloc fonctionnel, il est donc impossible de dédier des formateurs entièrement à des groupes de 2 ou 3 stagiaires. Même s'il n'est pas parfait, le bimodal est donc le seul système envisageable et les enseignants font en sorte d'inclure le mieux possible ces stagiaires dans le groupe classe.

Par ailleurs, la direction nous indique avoir assisté à des cours en bimodal, dans le cadre d'auditions de candidats formateurs. Elle rapporte une bonne gestion de ce mode d'enseignement hybride, les stagiaires en présentiel établissant aussi un lien avec ceux en distanciel (prise de photos pour des informations inscrites au tableau,...).

La direction ajoute, enfin que notre formation a vocation à être organisée en présentiel (à l'exception des capsules pour le 4+1) et que s'ils le souhaitent, les stagiaires en distanciel peuvent revenir en établissement.

## ÉVALUATIONS

L'ENFIP n'a pas répondu aux questions relatives aux évaluations de bloc

Les élus CFDT-CFTC estiment que la publication du barème est un gage de transparence et éviterait bien des questionnements des stagiaires.

Nous reviendrons à la charge sur l'organisation des évaluations de bloc qui se sont tenus le 27 mars dernier et pour lesquels nous avons déjà de nouvelles problématiques à soulever.

## ERGONOMIE DES SALLES DE COURS

Encore une fois, l'ENFIP ne s'est pas prononcée sur ce point.

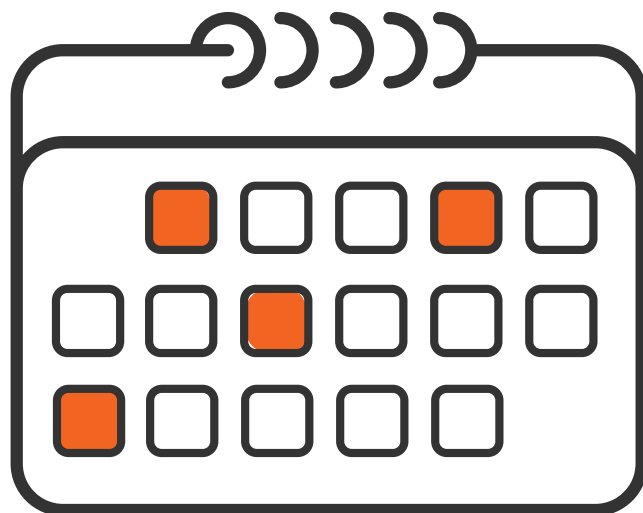
Vos élus CFDT-CFTC reviendront à la charge pour que les salles de l'établissement de Clermont-Ferrand soient mieux agencées et équipées.

## GESTION DES ABSENCES

L'ENFIP indique faire ses meilleurs efforts pour répondre à toutes les situations individuelles mais qu'ils doivent quand même faire preuve de rigueur et répondre à un cadre réglementaire légal.

Le principe de la scolarité : pas de congé que l'on peut déposer comme on veut puisque nous sommes dans un établissement de formation. Pour autant, et conformément à l'instruction généralisée du temps de travail, il y a un certain nombre de situations pour lesquelles des autorisations d'absence sont prévues. Dans ces cas, il y a une part d'appréciation au cas par cas et un recours hiérarchique est toujours possible auprès du responsable RH ou des chefs d'établissement.

Les élus CFDT-CFTC déplorent, surtout dans le cas de l'établissement de Clermont-Ferrand, qu'une seule personne fasse « jurisprudence » pour la gestion individuelle des stagiaires, ce qui entraîne inévitablement des décisions partiales.



# PREMIÈRES AFFECTATIONS

## STAGE PROBATOIRE, AFFECTATIONS DU MOIS DE MAI (DNS, CENTRALE ET AUTRES POSTES À PROFIL)

L'ENFIP nous informe qu'il n'y a pas de définition en amont du quantum de places par direction et que les RH ne pourront jamais nous apporter satisfaction sur ce point.

Pour les candidatures en centrale, en DNS et autres postes à profil, l'ENFIP ne peut pas empêcher les « débordements » des différents bureaux et directions quant à leur manière d'essayer d'influencer l'ordre des vœux des stagiaires et les entretiens qui ont eu lieu de manière anticipée pour certains. Elle fera néanmoins remonter l'information aux RH.

Le sujet des entretiens en présentiel mériterait d'être revu même si l'ENFIP affirme qu'il n'y a pas de différence en termes de pourcentages de candidats recrutés selon leur établissement de formation d'origine.

L'ENFIP rappelle également qu'aucune AA n'est délivrée par les écoles pour assister aux entretiens. Les stagiaires doivent être convoqués en dehors des heures de cours.

La direction admet tout de même que c'est une mécanique qui n'est pas satisfaisante.

La note de cadrage du stage pratique probatoire devrait, elle, être disponible dans les jours qui viennent.

Vos élus CFDT-CFTC espèrent vivement que l'ENFIP fera remonter les informations dans les meilleurs délais à la centrale. La mécanique des candidatures ainsi que les dates de réponse doivent absolument être revues par la centrale : les stagiaires aussi bien que les services sont lésés par le système actuel.

En effet, les DDFIP/DRFIP ne sauront que tardivement si leurs stagiaires ayant postulé sur des postes à profil rejoindront ou non leur affectation initiale (réponse le 9 mai pour une prise poste au 15 mai).

## INFORMATIONS PRATIQUES

- **Résultats des écrits** : dernière semaine d'avril
- **Rattrapages des épreuves du bloc** : 04 mai avec des séances de soutien prévues en amont
- **Dates prévisionnelles des estivales** : du 28 au 30/06 ou du 04 au 06/07. La promo sera divisée en deux. Les stagiaires ne viendront donc qu'à l'une des deux sessions.
- **Régime indemnitaire** : la prime de stage est versée jusqu'à la fin du stage probatoire. À ce titre, et en cas de déplacements professionnels au cours du stage pratique probatoire, ne seront remboursés par les directions d'affectation que les frais de transport (les frais de repas et d'hébergement étant déjà couverts par l'indemnité de stage).